



# CROIX ROUGE FRANCAISE

## Compte-rendu de la Commission Paritaire du 29 février 2012



**En** ouverture de séance, une organisation syndicale interpelle la DRH, sur le positionnement du Conseil d'Administration quant au coût important de la CCN CRF (prévoyance, salaires, congés...).

En préalable à cette séance, il est demandé à la DRH, de se positionner sur une éventuelle révision de la convention et/ou sur l'évolution du cadre conventionnel.

La délégation CGT annonce qu'elle quittera cette commission à midi en raison de l'appel à la journée d'action de la Confédération européenne des syndicats.

**La CGT** rappelle qu'il avait été convenu lors du dernier CCE de traiter les courriers relatifs aux salaires en CPN.

La DRH informe que le Conseil d'Administration (CA) est amené à se poser des questions, face aux contraintes imposées par les financeurs.

40 millions de pertes doivent être absorbés par la CRF.

Il n'y a pas de dossier prêt pour être discuté ou négocié.

Le CA a demandé qu'une réflexion par filière soit menée sur les dispositions conventionnelles, car il souhaite mieux comprendre les pertes d'exploitation.

Il s'interroge sur un lien entre ces pertes et la Convention collective nationale (CCN). La DRH indique que puisqu'il y a eu commande du CA, un travail va être mené. Les retours seront au niveau du CA et des IRP, mais aucune date n'est fixée. Tout ceci ne pourra se faire qu'avec les partenaires sociaux qui représentent les salariés.

La DRH rappelle l'environnement très contraint. Pour autant, la solution à tous les maux n'est pas forcément la révision de la CCN... Les différentes pistes d'économie sont à étudier ?

L'exemple des contrats cadres de fournitures est donné pour démontrer un problème de stratégie car les prix proposés dans le contexte de ces contrats sont plus élevés que ceux du marché.

**La CGT demande** que les travaux effectués par le comité directeur d'UNIFED soient transmis. Notre organisation demande également à la CRF de se positionner sur l'idée d'une convention collective unique et sur le périmètre que la CRF envisage, qui constitue un élément essentiel pour la suite des discussions.

**Les représentants CGT indiquent que notre organisation est favorable à une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau.**

Cependant, comme préalable aux négociations, la CGT réclame le maintien et l'amélioration des Conventions Collectives

actuelles existantes pendant toute la durée de concertation.

**La CGT dénonce les dérives de la régionalisation** telle que mise en place par la CRF, ainsi que les frais de support qui pèsent sur les budgets des établissements sans grande efficacité. Quid d'éventuels retours de services rendus ?

Les économies peuvent s'envisager et se faire sur d'autres postes de dépenses que sur la CCN (salaires et acquis collectifs).

Les organisations syndicales demandent une évaluation de l'efficacité de la régionalisation, afin que soit mise en place l'organisation la plus cohérente possible.

Colmater les brèches représente un coût considérable pour la CRF sans pour autant bénéficier d'une organisation efficace.

La DRH fait part de son intérêt pour connaître tous les écarts sur la notion de « salaire de base » sur l'ensemble du secteur et dit ne pas vouloir se focaliser que sur la CCN.

Une autre organisation syndicale estime qu'il faut mettre l'accent sur la recherche de financements.

La DRH précise qu'elle se donne jusqu'à la fin de l'année pour travailler sur ces questions.

### ● **NEGOCIATIONS SALARIALES 2012**

La DRH fait un retour de la conférence salariale de février. L'encadrement de cette année est fixé à **0,8% GVT** (glissement vieillesse technicité) avec effet de report compris.

Il n'existe quasiment aucune marge de manœuvre pour la négociation sur l'égalité professionnelle ainsi que pour l'application de la réforme « Licence Master Doctorat ».

A priori, aucune augmentation de la valeur du point n'est à espérer pour 2012 et aucun engagement n'est pris pour 2013.

La DRH souhaite pouvoir déterminer ce qu'il conviendrait de faire pour la réforme LMD.

La DRH propose aux Organisations Syndicales

de se mettre d'accord sur la mise en place d'une action commune avec signature d'un accord porté à la DGOS.

**Les négociateurs CGT précisent que la première priorité serait de déposer un avenant proposant une augmentation décente de la valeur du point.**

La réforme « LMD » est également une priorité. La CGT rappelle à la DRH que depuis 3 ans, notre organisation revendique cette prise en compte, ainsi que la reconnaissance de la pénibilité.

**Or, ce n'est qu'aujourd'hui face à de multiples problématiques, dont des démissions récurrentes que la CRF tente d'ouvrir une porte.**

Par ailleurs, certaines ARS auraient versé en 2011 des compléments de dotation au titre du LMD, sans pour autant que les salariés en aient bénéficié.

La DRH explique qu'il lui paraît difficile de porter en même temps un avenant relatif à la valeur du point et une proposition de reconnaissance du système LMD, mais elle va réfléchir.

Les négociateurs CGT quittent la Commission Paritaire pour participer aux actions du 29 février.

A la sortie, la délégation CGT se fait alpaguer par la DRH, suite au mouvement social initié par nos camarades des secours spécialisés durant le Salon de l'agriculture.

Ce mouvement aurait nuit à l'image de la Croix Rouge. De ce fait, le marché pour la Foire de Paris aurait été perdu (équivalait à une perte de 75 000 euros).

**Remarque :** La CRF est attachée à son « image de marque », mais ne porte pas la même attention à ses salariés et aux usagers. □